



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RESEAU MARINE

09 juin 2026

Amiral, mesdames, messieurs,

Dans un contexte international marqué par des tensions croissantes, le discours public prône le réarmement global — moral, économique et militaire. Le chef d'état-major des armées appelle à « préparer les populations à un possible conflit de haute intensité ».

Parallèlement, l'actualisation de la loi de programmation militaire introduit un nouveau régime d'« état d'alerte de sécurité nationale ». Ce nouveau régime permettrait de déroger temporairement à certaines normes, y compris du code du travail, « en cas de menace grave ».

La **CFDT** Défense ne conteste ni la réalité du risque pour la Nation, ni la nécessité de préparer la défense du pays. Cependant elle affirme avec force que cette préparation ne peut se faire au prix d'un affaiblissement social, ni au détriment des conditions de vie et de travail du peuple tout entier. C'est particulièrement vrai pour le personnel civil du ministère, pilier indispensable et trop souvent oublié de la communauté de défense. L'histoire montre qu'une Nation fragilisée socialement est une Nation moins résiliente, moins efficace, et donc moins capable de faire face à un conflit majeur.

Sans posture idéologique, mais avec sens des responsabilités, La **CFDT** Défense rappelle que l'engagement des agents civils mérite respect, reconnaissance et garanties sociales solides.

La force d'une Nation repose d'abord sur la dignité et le respect de celles et ceux qui la constituent.

Dans ce contexte d'insécurité globale, force est de constater que le pouvoir d'achat des agents publics continue de s'effondrer. Les dépenses contraintes explosent, notamment pour celles et ceux qui doivent prendre leur véhicule chaque jour pour aller travailler, en raison de la flambée des prix de l'énergie et des carburants.

Ainsi, la question du pouvoir d'achat demeure, à juste titre, la préoccupation majeure de la population.

Face à cette urgence, il est impératif d'apporter des réponses concrètes et immédiates au quotidien du personnel de la Marine.

La circulaire du 5 mai 2026 du ministre des Comptes publics pose un cadre censé améliorer la situation par des aménagements d'organisation. Cependant, un cadre théorique ne suffit pas. À ce jour, et à notre connaissance, aucune déclinaison



DÉCLARATION LIMINAIRE

ministérielle opérationnelle n'a été formalisée, maintenant une distorsion dommageable entre les textes et la réalité du terrain.

Sur le terrain, la mise en œuvre de solutions d'accompagnement demeure trop timorée. Nous constatons encore quotidiennement :

- Des freins persistants au déploiement du télétravail, souvent d'ordre purement culturel ou managérial ;
- Des disparités flagrantes et injustifiées entre les armées, directions et services ;
- Une application profondément inégale de mesures pourtant réglementaires et indispensables.

Pour la **CFDT**, la règle est simple : dès lors que le télétravail est techniquement possible, il doit être facilité et non entravé.

Les nouvelles organisations du travail constituent des progrès sociétaux incontournables contre lesquels il est vain de résister. D'autant que tous les indicateurs démontrent que 2 jours de télétravail par semaine augmentent la productivité et allègent significativement le budget transport des agents. En complément, la **CFDT** demande un déploiement ambitieux et immédiat de mesures de mobilité : application renforcée du télétravail, plateformes de covoiturage inter-sites effectives et mise en place de navettes ou lignes de bus dédiées.

L'année 2026 est, une fois de plus, marquée par des restructurations et des transformations incessantes qui bousculent les collectifs de travail. La **CFDT** Défense déplore à cet égard un manque persistant de lisibilité dans la gestion des carrières professionnelles des agents civils. Nous demandons que la reconnaissance des compétences devienne une priorité managériale absolue, traduite par des perspectives d'évolution transparentes, équitables et adaptées aux aspirations de chacun.

La **CFDT** a la conviction profonde que ces mutations ne pourront réussir qu'en s'appuyant sur un dialogue social authentique, une reconnaissance concrète de l'engagement des personnels et une totale transparence dans les décisions.

C'est dans cette optique que nous vous remettons officiellement aujourd'hui le manifeste **CFDT** intitulé : « le travail que nous voulons ».

Ce document porte une ambition claire : restaurer la place centrale du travail, du dialogue professionnel et de la participation des agents aux décisions qui les impactent directement.

Dans un contexte marqué par des restructurations et des réorganisations majeures, nous estimons que ces principes peuvent enrichir utilement la réflexion collective et contribuer à renforcer la confiance au sein du Réseau Marine.

La **CFDT** Défense reste, comme à son habitude, disponible pour œuvrer de manière constructive avec l'administration afin d'améliorer les conditions de travail des agents et la qualité du service public rendu.

La **CFDT** Défense vous remercie pour votre attention.

Lorient, le 09 juin 2026 ●